

**Procès-verbal du Conseil Municipal
Commune de LA CHAPELLE-AU-RIBOUL
Séance du 04 Novembre 2021**

Convoqués le 28 Octobre 2021

Affiché le 28 Octobre 2021

L'an deux mil vingt-et-un le quatre novembre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du conseil municipal de la commune, sous la Présidence de M. Jérôme HARAULT, le Maire.

Étaient présents : Mmes BESLAND, DASSÉ, GRIHARD, LOUYER, NEDJAAÏ, PLUMAIL, Mrs COLLIN, CHAUVET, HÉDIN, GOUPIL, CAHU, HARAULT

Étaient absentes/excuses : Mmes HUBERT et LOUPIL

Était absente : Mme JARDIN

Secrétaire de séance : M. Olivier HEDIN

Adjonction n°1 à l'ordre du jour :

Extension de la compétence jeunesse aux ALSH des plus de 12 ans avec création de lieux d'accueil jeunesse :

Depuis la fusion de la communauté de communes du Pays de Mayenne et de la CCHL Communauté de commune du Horps Lassay, un travail sur les compétences exercées par chacune des communautés a été réalisé. Concernant la compétence Jeunesse, si la CCHL exerçait la compétence en matière de Jeunesse pour les 13 communes, pour la CCPM, chaque commune menait sa propre politique en matière d'animation et d'accueil jeunesse.

Le projet jeunesse des communes et de Mayenne Communauté a évolué vers la prise en compte des besoins des jeunes au-delà des besoins d'activités éducatives et de loisirs. Cette politique jeunesse via la mise en œuvre de nouveaux partenariats et la signature de conventions a permis d'obtenir de nouveaux financements.

Le développement du projet Jeunesse sur le territoire évolue vers une prise en compte globale des besoins des adolescents et des jeunes dans le cadre d'une démarche concertée avec les partenaires, les élus, les jeunes et leurs parents.

La convention de service commun jeunesse qui lie les 33 communes de Mayenne Communauté prendra fin le 31 décembre 2021.

Après délibération les élus décident à l'unanimité cette proposition et valide l'extension de la compétence « Enfance jeunesse » à Mayenne Communauté et charge Monsieur le Maire de signer tous documents afférents à cette convention.

Procès-verbal de la séance du 07/10/2021 :

Le procès-verbal de la séance du mois d'octobre n'avait pas été envoyé aux membres du Conseil Municipal, par conséquent, il n'a donc pas pu être approuvé.

ORDRE DU JOUR :

1) Décision modificative n°1 au budget communal

Dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de redevables :

La constitution de provisions pour « créances douteuses » est un gage de sincérité et de qualité comptable qui va devenir obligatoire avec la mise en place de la M57.

Afin de simplifier la procédure, qui implique une délibération spécifique pour la constitution et la reprise de provisions, le Conseil Municipal décide à compter de 2021 de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 25 % des soldes débiteurs des comptes ci-dessous apparaissant à la clôture de l'exercice précédent à la balance générale des comptes somme arrondie à l'euro le plus proche.

A compter de 2022, la détermination du montant de la provision à prévoir et à comptabiliser se fera par comparaison des 25 % des comptes débiteurs 4116, 4146 et 46726 et du solde créditeur du compte 4911 apparaissant à la clôture de l'exercice précédent.

Si le compte 4911 ne couvre pas les 25 %, il conviendra d'ajuster la provision en l'augmentant. Si le compte 4911 est supérieur à 25 % une reprise sur provision par enregistrement d'une recette au compte 7817 (781 en M57 abrégée) sera enregistrée.

Les créances « douteuses » spécifiques qui mériteraient une provision à 100 % feront l'objet d'une délibération spéciale.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à inscrire une dotation aux provisions pour dépréciation des comptes de redevables.

1) Décision modificative n° 2 Budget Eau

Monsieur le Maire informe les élus qu'il est nécessaire d'abonder le compte 605 (dépenses d'exploitation) du budget service d'eau. Il sera vérifié auprès de notre assurance si une indemnisation est possible en cas de fuite.

Il propose la décision modificative suivante :

Compte 022 (dépenses imprévues d'exploitation)	:	- 3 900.00 euros
Compte 605 (dépenses d'exploitation)	:	+3 900.00 euros

Après délibération, le conseil municipal, accepte à l'unanimité cette proposition et charge Monsieur le Maire d'enregistrer cette écriture comptable.

2) Délibération concernant le BP Eau et Assainissement concernant les charges de personnel de la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les modalités de remboursement des charges du personnel communal pour le temps passé aux services d'eau et d'assainissement (entretien, travaux, relevé des compteurs, relations avec les abonnés, facturation, courriers divers, ...).

<u>Service eau potable</u>	<u>Service assainissement</u>
☞ 4/12 du salaire de l'agent technique	☞ 3/12 du salaire de l'agent technique
☞ 1/12 du salaire de la secrétaire de mairie	☞ 1/12 du salaire de la secrétaire de mairie

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer les modalités de remboursement ci-dessus avec prise en compte sur l'année N-1.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire d'enregistrer cette écriture comptable.

3) Délibération logiciels BERGER LEVRAULT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec la société SEGILOG arrive à échéance le 14 novembre 2021.

Il présente la proposition de renouvellement pour une période de trois ans à compter du 15 novembre 2021 et s'élevant à 2 320.00 € HT.

- ✓ 2 088.00 € HT par an pour la cession du droit d'utilisation des logiciels ;
- ✓ 232.00 € HT par an pour la maintenance et la formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (10 votes pour et 2 abstentions) approuve la proposition de la société prestataire SEGILOG et autorise M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

4) Délibération statuts du SIVM Le Horps :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du contexte SIVM et de la dernière révision des statuts du SIVM de la région du Horps concernant la représentation-substitution de la commune du Ham par la CCMA qui a été actée par arrêté Préfectoral en date du 24 septembre 2014.

Depuis des changements sont intervenus et réclament la mise en œuvre d'une nouvelle procédure de modification statutaire.

Le retrait de la compétence « économie » des statuts du Syndicat et par conséquent de l'exercice de la seule compétence eau potable sur le territoire du SIVM de la région du Horps.

La modification du nom du SIVM de la région du Horps par : **Syndicat Mixte d'Eau Potable de la Région du Horps.**

La modification du périmètre du territoire du nouveau syndicat par la représentation-substitution de la commune de Loupfougères par la CCMA, le retrait de la commune de la Chapelle-au-Riboul et l'adhésion de la commune de Lassay-les-Châteaux.

Monsieur Le Maire présente les motivations et précise que les délégués du Comité Syndical ont adopté ces modifications à l'unanimité lors de la séance du **27 septembre 2021**, puis il est donné lecture du projet de statuts.

Monsieur le Maire précise que le Comité Syndical du SIVM de la Région du Horps invite les conseils municipaux à se prononcer dans les meilleurs délais étant donné le calendrier très serré des procédures engagées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires énumérées dans l'exposé ci-dessus et adopte favorablement les statuts résultant de ces modifications.

L'ensemble des élus à l'unanimité charge et autorise Monsieur le Maire de notifier la délibération à Monsieur le Président du SIVM de la Région du Horps et à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

Un groupe de travail (SIVM) est ainsi constitué avec Mme DASSE et Mrs CHAUVET, COLLIN, CAHU.

5) Délibération Plan de Relance Mayenne Communauté :

Le Maire informe les élus que le Conseil Départemental peut verser à la commune une subvention au titre du contrat territorial volet habitat pour les travaux de réhabilitation situés **1 place de l'Eglise** afin de créer 4 logements destinés à la location. Cette subvention s'élève à 37 235 € à la place de 32 000€ initialement demandés.

Après délibération le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental et charge Monsieur Le Maire de signer tout document afférant à cette demande.

6) Délibération portant à remise gracieuse des loyers du multiservice et du logement de la boulangerie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le boulanger a été victime d'un très grave accident de la circulation fin juillet 2021 et qu'en séance de conseil en date du 02 septembre 2021 les élus avaient décidé de faire une remise gracieuse des loyers de septembre et d'octobre 2021.

L'état de santé du boulanger ne lui permettant pas de reprendre ses activités, il est proposé au Conseil Municipal de prolonger la remise gracieuse des loyers du multiservice pour une durée de deux mois correspondant aux loyers de novembre et décembre 2021.

Les montants des loyers sont de :

Loyer multiservice : 862.74 € H.T. / 1 035.28 € TTC

Loyer logement : 546.26 €

Soit un total de 1 407.00 € / 1 579.54 € TTC (englobant le loyer du logement et du multiservice).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec un avis favorable (10 voix pour, une contre et l'abstention) de prolonger la remise gracieuse des loyers durant deux mois pour les mois de novembre et décembre 2021 du multiservice et charge Monsieur Le Maire de signer tout document afférant à cette demande.

7) Délibération concernant la Convention Territoriale Globale avec la CAF

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer **le projet de territoire** pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Le conseil municipal prend acte et adopte les principes de la Convention Territoriale Globale dans une démarche partenariale pour la période du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2025 entre Mayenne communauté, les communes et la Caf de la Mayenne.

Le Conseil Municipal prend acte et adopte le principe du bonus territoire (financement lié au Contrat Enfance Jeunesse transformé dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et désormais inscrit dans les conventions d'objectifs et de gestions pour tous les équipements soutenus), valide à l'unanimité le plan d'action qui relève des compétences de la commune et autorise le Maire à signer la Convention Territoriale Globale avec la Caf.

8) Réflexion sur la mise à disposition des locaux pour l'association Les Possibles

Monsieur le Maire informe et propose aux élus la mise à disposition d'un Espace Découverte Initiative pour l'association « Les Possibles ». Il est proposé de mettre à disposition la salle du Conseil Municipal, la salle des associations, la salle polyvalente ainsi que la salle de sport.

Après débat, les élus émettent un avis favorable à l'unanimité à ces propositions et chargent M. Le Maire de transmettre ces informations.

9) Convention AXA

Monsieur le Maire revient sur la réflexion de signer une convention avec AXA pour leur mettre à disposition la salle polyvalente en vue de réaliser des réunions d'informations

Il est proposé 25% de réduction pour les agriculteurs, les artisans et les commerçants.

Après débat, le Conseil Municipal émet un avis défavorable avec 7 abstentions et 5 votes contre.

10) Travaux en cours

Achat de matériel numérique pour l'école :

- 5462 €/HT subventionnés à 70 % (16 tablettes, 1 PC direction, 2 enregistreurs dictaphones, 2 visualiseurs, 1 clavier + 1 souris sans fil)

Travaux voirie :

- **Création de trottoir route de Jublains :**
 - Giffard : 2055€/HT
 - LATP : 2172,70€/HT
- **Création d'un chemin piétonnier route de Villaines-La-Juhel :**
 - Giffard : 1393,30€/HT
 - LATP : 1072,03€/HT (pour le goudron) +
 - COUANON : 609€/HT (raclage + pierre)

Ces travaux seront à réaliser au printemps 2022. Les élus émettent un avis favorable à l'unanimité pour la réalisation des travaux et retiennent l'entreprise GIFFARD.

Travaux voiture :

- Il est prévu d'adapter de la signalétique pour le véhicule du service technique (gyrophare, bandes fluo, triangle)
- **Fuite d'eau :**

Une grosse fuite d'eau au niveau de Longue Avette a mobilisé l'employé communal, le Maire et des Adjoints durant plusieurs jours.

Chauffage église plus aux normes :

- Le chauffage de l'église (gaz) ne semble plus aux normes, il est évoqué un changement par des radiants électriques.

11) Compte rendu des commissions et syndicats :

Conseil d'école :

- Effectifs stables pour l'année scolaire 2021-2022 : 58 élèves. Suite au rendez-vous avec l'inspection académique, il n'y a pas de fermeture de classe d'envisagée actuellement.
- Organisation journée équestre en juin 2022.
- Voyage au Cap Fréhel du 20 au 24 juin 2022
- Opération de communication : projet d'un film sur le village
- Prévenir la cantine de Jublains pour la mise en place de repas spéciaux ou à thème (nouvel an chinois)
- Achat d'un second panneau d'affichage
- Trouver un nom pour l'école faisant référence à une personnalité de la commune.

Réunion restauration Jublains :

Ponctualité des livraisons et qualité des repas.

Inscription avant 14 heures auprès de la Mairie.

Logiciel service aux familles sera mis en place à compter de septembre 2022.

Visite PPMS (Plan Particulier de Mise en Sécurité) à l'école :

Les gendarmes ont effectué une visite afin d'élaborer un Plan Particulier de Mise en sécurité.

Radar, barreaux aux fenêtres, mise en place d'un local dédié et regroupement incendie.

Réunion Santé avec Jublains

Une réunion santé s'est tenue le 03 novembre dernier.

12) Questions diverses :

Vœux du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire envisage de présenter ses vœux à la municipalité en fonction des conditions sanitaires. Les modalités seront étudiées en temps voulu (représentants des entreprises, écoles, associations et Maires de Jublains, Grazay et Hardanges).

Atelier d'initiation numérique :

Valentin Robin de l'association Les Possibles se détache à la demande dans les communes de Mayenne Communauté.

Décoration de Noël :

- Installation du sapin le 25 novembre 2021 par les Ets Bergue
- Installation des guirlandes le 27 novembre 2021 dès 8h30

Questionnaire mobilités :

Mayenne Communauté a mis en ligne un questionnaire sur les habitudes des habitants en termes de déplacements.

Village Magazine :

Une annonce a été publiée dans le magazine « Village Magazine » afin de trouver un repreneur pour le restaurant.

Achat terrain Turcas :

Monsieur le Maire informe les élus que la signature chez le notaire pour l'achat des parcelles de Mr et Mme TURCAS a eu lieu le 2 novembre 2021.

Vergeur du souvenir :

15 arbres seront plantés à côté de la salle polyvalente le 4 décembre prochain (11 arbres pour les défunts et 4 pour les nouveaux nés sur la commune).

Contrées ordinaires :

850 personnes ont assisté aux Contrées Ordinaires

Église :

Mme NEDJAAÏ signale que les marches de l'église se descendent. Un artisan sera sollicité pour produire un devis.

Facteur Urbain :

Une première journée de travail avec les habitants a eu lieu le samedi 6 novembre 2021 afin de réfléchir au futur aménagement du centre bourg et aux espaces communs du village. L'ancien Crédit Mutuel a été choisi pour cette réunion encadrée par le cabinet Facteur Urbain.

Prochain conseil municipal :

☐ **Jeudi 02 Décembre 2021 à 20h00**

Séance levée à 00h45